



Régularisation extension effectuée par ancien propriétaires

Par neosaori, le 24/08/2010 à 12:40

Bonjour,

J'ai acheté un appartement il y a 3 ans maintenant que j'aimerais revendre, hors une extension sans demande préalable et sans permis a été effectuée il y a près de 10 ans par les anciens propriétaires pour y effectuer une salle de bain, extension approuvée en AG par la copropriété.

Cette extension à usage de salle de bain ne possède pas d'enduit de finition à l'extérieur, seul les parpaings bruts sont apparents.

j'aurais voulu savoir svp si tout d'abord cette extension fait partie des extensions dites achevées ou non au vu de son état, bien que nous faisons usage de celle-ci et d'autre part quelles démarches je pourrais effectuer pour régulariser la situation et éviter que l'acheteur suivant ne se retourne contre moi.

Cordialement